



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélée-de-l'Énergie

### ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue dans la Salle du conseil au 241 rue Coutu, le lundi 27 février 2023 à 19 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

#### **Sont présents**

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1  
M. André Tremblay, conseiller siège 3  
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4  
Mme Gaétane Bégin, conseillère siège 6

#### **Sont absents**

Mme Julie Poirier, conseillère siège 2  
M. Éric Tessier, conseiller siège 5

#### **Secrétaire d'assemblée**

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Assemblée extraordinaire du 27 février 2023**

- 01- Ouverture de la séance
- 02- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03- Octroi du contrat pour le service d'ingénierie (structure, mécanique, électricité) bloc sanitaire et accueil camping – parc de la plage – Appel d'offre 2023-02-13
- 04- Adoption du projet de règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme relatif au zonage 15RG-0712
- 05- Demande financière au PAFILR – Projet : Le sport en tête et en chœur !
- 06- Période de questions
- 07- Levée de l'assemblée

---

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

#### **01- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,  
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.**



N° de résolution  
ou annotation

001RSE-0223



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émérie-de-l'Énergie

### 02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### 03- Octroi du contrat pour le service d'ingénierie (structure, mécanique, électricité) bloc sanitaire et accueil camping – parc de la plage – Appel d'offre 2023-02-13

**ATTENDU QUE** La municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation pour l'ingénierie du bloc sanitaire et l'accueil pour le camping du parc de la plage;

**ATTENDU QUE** L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 février 2023 à 13h30 ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection a analysé la conformité des soumissions selon la grille de pondération ;

**ATTENDU QUE** Le comité de sélection reconnaît que la soumission de Fusion Expert Conseil Inc. Est conforme avec un pointage final de 29,68 ;

**ATTENDU QUE** Fusion Expert Conseil inc. à obtenu le meilleur pointage;

**ATTENDU QUE** Le résultat de l'ouverture des soumissions est :

| Soumission ouverte le mardi, 17 février 2023<br>À 13h30 |          |
|---------------------------------------------------------|----------|
| Compagnie                                               | Prix     |
| Fusion Expert Conseil Inc.                              | 47 000\$ |

002RSE-0223

Il est proposé par Martin Héroux  
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émérie-de-l'Énergie octroie l'appel d'offres à l'entreprise Fusion Expert Conseil Inc. au montant de 47 000,00 \$ plus taxes pour le service d'ingénierie (structure, mécanique, électricité) du bloc sanitaire et de l'accueil du camping du Parc de la plage.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard  
Directeur Général



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 04- Adoption du projet de règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme relatif au zonage 15RG-0712

#### CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de clarifier la définition du terme  
« Habitation bifamiliale isolée »;

#### CONSIDÉRANT QUE

ce projet de règlement ne contient pas de  
dispositions susceptibles d'approbation  
référendaire;

003RSE-0223

Il est proposé par Martin Héroux  
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal adopte le projet de règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme relatif au zonage NO 15RG-0712;

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01RG-0223

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME RELATIF AU ZONAGE

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

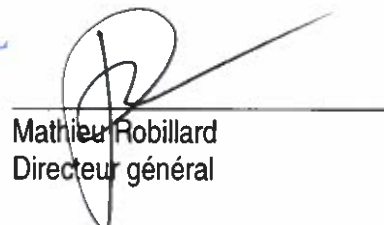
L'article 1.3.7 « Terminologie » est modifié de la façon suivante :

- La définition du terme « Habitation bifamiliale isolée » est modifié par l'ajout, à la suite des mots « logements superposés », des mots « ou juxtaposés »

#### ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

  
Martin Héroux  
Maire

  
Mathieu Robillard  
Directeur général



N° de résolution  
ou annotation

004RSE-0223



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 05- Demande financière au PAFILR – Projet : Le sport en tête et en cœur !

#### **ATTENDU QUE**

le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie reconnaît que l'exercice physique est un des déterminants importants de la santé ;

Il est proposé par Gaétane Bégin  
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer par et au nom de la municipalité une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) pour l'année 2023 afin d'offrir des activités d'escalade et de soccer en parascolaire et familial ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Martin Héroux, maire et monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer par et au nom de la municipalité tous documents découlant de cette demande d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Mathieu Robillard  
Directeur Général

### 06- PÉRIODE DE QUESTIONS

### 07- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

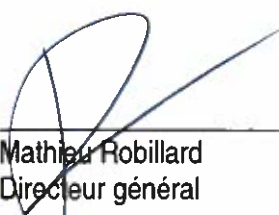
L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu à l'unanimité

- Que l'assemblée soit levée à 19h14.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

  
Martin Héroux  
Maire

  
Mathieu Robillard  
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.